

Personne-ressource :

Lisa Lake Langley

Vice-présidente aux services aux membres

416 943-5844

[llangley@ida.ca](mailto:llangley@ida.ca)

Prière de transmettre aux intéressés dans votre société

**BULLETIN N° 3576**

Le 19 octobre 2006

## **Webémission éducative à l'intention des directeurs de succursale et des conseillers**

Les affaires traitées avec des clients plus âgés soulèvent des questions uniques auxquelles les conseillers sont plus souvent confrontés en raison du vieillissement de la population. Parfois, ils font face à des situations délicates impliquant les clients et leurs proches où ils doivent composer avec l'offre de conseils professionnels aux clients au mieux de leurs intérêts, les conflits potentiels entre les clients et les autres personnes concernées, le risque de poursuite et l'obligation de respecter les normes de conduite appropriées. Or, avec un peu de formation et de prévoyance, les conseillers peuvent arriver à concilier tout cela.

Joignez-vous à nous à l'occasion d'une conférence téléphonique sur Internet, en deux parties, à l'intention des directeurs de succursale et des conseillers des membres de l'ACCOVAM, les 7 et 22 novembre à 14 h HNE (en anglais) et à 15 h HNE (en français), sous le thème ***Incapacité : Rôle et responsabilités du conseiller***, avec les avocats John Poyser, en anglais, et André Barette, en français. Écoutez, apprenez et posez des questions dans le confort de votre bureau ou de votre foyer en composant le numéro de notre conférence téléphonique. Les participants doivent disposer d'un PC avec accès Internet pour la présentation Web.

La conférence téléphonique n° 1 expliquera ce qu'est l'incapacité et décrira votre responsabilité légale ainsi que vos obligations sur les plans professionnel et déontologique. La conférence téléphonique n° 2 vous expliquera comment vous pouvez être efficace au chevet d'un client et qui peut vous venir en aide.

Les participants auront droit à deux heures de crédits de formation continue (crédits de FC) aux fins des exigences de formation en matière de conformité. Les participants doivent envoyer leur formulaire d'inscription par télécopieur au plus tard le 3 novembre et soumettre leur étude de cas après les deux conférences téléphoniques pour recevoir la confirmation de leurs crédits de FC.

D'autres renseignements sur le programme ainsi que le formulaire d'inscription sont disponibles à l'adresse suivante : [http://www.ida.ca/Media/Events\\_fr.asp](http://www.ida.ca/Media/Events_fr.asp).

Kenneth A. Nason

*Secrétaire de l'Association*